



Assainissement non collectif

Engagement du propriétaire

Le propriétaire soussigné, certifie exact les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant réception de l'avis favorable de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
- réaliser l'installation d'assainissement conformément à la réglementation et au DTU 64-1 en vigueur, ainsi qu'aux prescriptions techniques de l'étude de conception réalisée par le bureau d'étude et à celles du constructeur de l'ouvrage pour sa mise en place
- prévenir le Service Public d'Assainissement Non Collectif 48 heures avant le commencement des travaux afin de convenir d'un rendez-vous pour effectuer le contrôle de bonne exécution
- ne pas remblayer les ouvrages avant contrôle du service. Le cas échéant, un avis de non-conformité sera délivré sur la bonne exécution des travaux
- payer la redevance de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane pour la vérification de la conception et de la bonne exécution des ouvrages dont le montant est fixé chaque année par le Conseil Communautaire et qui sera réclamée par le Trésor Public
- Respecter le règlement du service public d'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane en vigueur (*document ci-joint*)

Fait le : _____

Signature du propriétaire

À : _____

Pièces à joindre

- Le présent formulaire dûment complété
- Une étude de sol déterminera la pédologie et la perméabilité du terrain
- Le rapport de l'étude de conception comprenant :
 - Un plan de situation de la parcelle
 - Un plan de masse indiquant l'emplacement des différents appareils et dispositifs par rapports aux habitations
 - Une notice du constructeur avec les plans côtés des appareils
 - Les coupes des systèmes de traitement et éventuellement de dispersion
 - Un plan et une notice descriptive de l'exutoire proposé (*dispositifs d'évacuation des effluents traités*)
- La référence des matériaux
- L'accord écrit du gestionnaire de l'exutoire (*dans le cas d'une évacuation vers le milieu hydraulique superficiel*)
- L'étude hydrogéologique (*dans le cas d'une évacuation vers un puits d'infiltration*)
- Les plans intérieurs de l'habitation ou une attestation sur l'honneur déclarant le nombre de pièces principales.

Dossier à déposer en mairie

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable

CONTACT

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Direction Générale des Services Techniques

Service Public d'Assainissement non Collectif

Permanences téléphoniques au 03 21 61 50 00 :

les lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

le mardi de 13h30 à 17h

Accueil du public sur rendez-vous

Partie à remplir par la mairie

Commune de : _____ Date de dépôt de la demande : _____

Partie à remplir par le demandeur

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Adresse de la propriété où doit être mise en place l'installation d'assainissement : _____

Références cadastrales de la propriété : _____

Superficie totale : _____ m²

Demandeur

Date et signature : _____

M ou Mme _____

Affaire suivie par :

Par délégation du Président,
Le Directeur Général des services techniques

Bernard Weppe

Avis de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane sur le projet :



Caractéristiques générales

Le logement

S'agit-il d'une construction :

Neuve Oui Non

• Si oui, numéro du permis de construire : _____

Existante à améliorer Oui Non

Date d'achat du logement : _____

Résidence Principale Secondaire

Nombre de pièces principales : _____

Se référer à l'étude de conception du système d'assainissement non collectif pour remplir cette rubrique

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle Oui Non

• Si oui, nature : _____

• Sera-t-il en partie conservé Oui Non

• Présence d'un puit déclaré Oui Non

Topographie du terrain

Plat Faible pente (<5%) Pente forte

Niveau du terrain par rapport à la route

En surplomb En contrebas À niveau

Mode de gestion des eaux pluviales (dans le cadre d'une construction neuve ou d'une extension de surface bâtie, un dossier de demande d'autorisation d'installation d'un système de gestion à la parcelle est à retirer auprès du service assainissement et à joindre à cette demande) :

Définition du dispositif d'assainissement

Dispositif de prétraitement

Bac dégraisseur : volume : _____ litres

Fosse toutes eaux : volume : _____ m³ (minimum 3 m³)

Préfiltre séparé de la fosse toutes eaux (facultatif)

Toilettes sèches

Lestage des ouvrages Oui Non

Dispositif de traitement par le sol en place ou par massif reconstitué

Tranchées d'épandage à faible profondeur • Nombre de tranchées _____ • Longueur totale : _____ m

Lit d'épandage à faible profondeur • Longueur : _____ m • Surface totale : _____ m²

Lit filtrant drainé à flux vertical • Surface totale : _____ m²

Lit filtrant non drainé à flux vertical • Surface totale : _____ m²

Lit filtrant drainé à flux horizontal • Longueur du front du filtre : 5,50 m • Largeur du front de répartition : _____ m

Définition du dispositif d'assainissement

Tertre d'infiltration

• Surface à la base du tertre : _____ m²

• Surface en partie supérieure du tertre : _____ m²

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolite

• Surface : _____ m²

Autre : _____

Autres dispositifs de traitement

(soumis à un agrément délivré par les ministères de l'écologie et de la santé)

Filtre compact

Installation d'épuration biologique à boues activées

Installation biologique à cultures fixées

Autres : _____

Caractéristiques du dispositif choisi :

• Marque : _____

• Type : _____

• Numéro d'agrément : _____

• Capacité d'épuration : _____ EH (Equivalent-Habitant)

Dispersion ou évacuation des eaux traitées

Cas général : évacuation par le sol (art.11 de l'arrêté du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012-art.13)

Dispersion par le sol en place

• Descriptif et dimensionnement : _____

Irrigation souterraine de végétaux

• Descriptif : _____

Cas particuliers : autres modes d'évacuation (art.12 de l'arrêté du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012-art.15)

Milieu hydraulique superficiel (fossé, cours d'eau ...)

• Descriptif : _____

Si vous avez coché cette case, l'autorisation écrite du propriétaire ou du gestionnaire de l'exutoire (mairie, syndicat ...) est indispensable et doit être jointe au dossier d'assainissement.

Réseau pluvial (je sollicite le SPANC pour le raccordement des eaux usées traitées) Un formulaire de demande d'autorisation de rejet au réseau d'eau pluviale est à retirer auprès du service assainissement et à joindre à cette demande

Puits d'infiltration (art.13 de l'arrêté du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012-art.16)

• Surface : _____ m²

• Profondeur : _____ m

• Descriptif : _____

Si vous avez rempli cette partie, vous devez impérativement joindre une étude hydrogéologique afin d'obtenir validation du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane sur le dispositif.

Installateur (si déjà déterminé)

Nom ou raison sociale : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Fait le : _____

À : _____

Signature de l'installateur